

PROGRAMME DE RECHERCHE THERMALE 2026

ANNEXE 3 – Conditions et délai de dépôt des dossiers de projets par les soumissionnaires

1 – PROJETS PRESENTES A L'APPEL A PROJETS 2026

Le 30 avril 2025 au plus tard :

Date limite d'envoi par mail (afreth@afreth.org), par les porteurs de projet soumissionnaires, des avant-projets avec copie adressée par courrier postal recommandé avec accusé de réception)

Le respect de la date limite du 30 avril 2025 est impératif. La liste des projets déposés sera close définitivement à cette date. Un dossier complet déposé postérieurement mais dont l'avant-projet ne serait pas parvenu à l'AFRETH par mail le 30 avril 2025, ne sera pas pris en compte.

Le 15 septembre 2025 au plus tard :

Les porteurs de projet dont les dossiers ont été déclarés éligibles adresseront **sous forme électronique et sous pli recommandé A.R.** à :

Monsieur le Président du Conseil Scientifique
AFRETH
1, rue Cels
75014 – PARIS

trois dossiers complets du projet comprenant (**annexe 6**), préparés selon les recommandations transmises (**annexe 5**) :

- le projet de recherche et ses annexes,
- le cas échéant, l'engagement du directeur de l'établissement dont dépend l'investigateur,
- les publications originales parues dans des revues à comité de lecture mentionnées dans le CV
- les publications sélectionnées par le porteur de projet, mentionnant le titre, les auteurs et le résumé.

DANS TOUS LES CAS, LES PROJETS DEVRONT PORTER LA SIGNATURE DES PORTEURS DE PROJET